

Séance d'ajournement du conseil, le lundi 24 septembre 2007 à 19h30

Toujours à l'œuvre, le conseil était complet et la salle bien garnie. Trois résolutions concernant l'environnement ont été votées.

Module Infrastructures

De nouvelles normes pour le déblaiement de la neige ont été établies. Des délais maximum d'intervention allant de une à six heures, dépendamment du statut de la route : voie inter municipale, collectrice ou résidentielle.

Nous n'arrêtons pas le progrès : un avis de motion a été voté décrétant des travaux de construction du bassin d'épuration des eaux usées no 3 et la mise aux normes de l'usine d'épuration et autorisant un emprunt de 3 000 000\$ nécessaire à cette fin. Ce projet se réalisera au plus tard dans 3 ans.

Varia

Une investigation des champs d'épuration et fosses septiques au Lac Saint-François touchant les rues des Peupliers, des Rameaux, des Ormes et des Mélèzes sera effectuée très bientôt. La Ville pourra utiliser les systèmes de colorants, sondages, carottage et piézomètre pour identifier des pollueurs potentiels qui seraient établis dans ce secteur.

Le bât blesse pour plusieurs citoyens c'est que la Ville, par le biais du fonds général paiera 18% des 900 000\$ nécessaires pour les infrastructures, c'est-à-dire 162 000\$. Plusieurs personnes présentes ont décrié cette situation. Monsieur Martin, le directeur général, soutient qu'avec les 7 000 000\$ d'investissements prévus, quatre ans et demi seront nécessaires pour que la Ville rentre dans son argent). Le conseiller Richer souligne que la ville ne doit pas être un levier économique pour les promoteurs.

Le point 15 qui suivait avait pour but d'autoriser la signature du protocole de développement PD-06-116 relatif au projet domiciliaire du secteur de la rue Mozart. Le conseiller Paradis est revenu à la charge avec une contre proposition qui demandait que le conseil rapporte à une séance subséquente l'autorisation de signature du protocole et demande du même souffle un avis juridique pour certifier la conformité de certaines clauses inscrites au protocole. Ceci a valu des applaudissements nourris de plusieurs personnes présentes dans la salle, envers ce conseiller.

Module sécurité publique

Circulation et stationnement. Le règlement SQ-900-2004-7, stipulant de nouvelles limites de vitesse dans plusieurs rues à 30 km/h et interdisant le stationnement en tout temps, entre le 15 novembre et le premier avril avec exception entre les dates du 23 décembre 2007 au 3 janvier 2008 a été adopté.

Une pétition de résidents de la rue Joseph signée par 37 personnes demandant au conseil que la vitesse sur cette rue soit limitée à 30 km/h et non 50 km/h.

Monsieur Cusson, un résident du Lac René, fit la demande au conseil que seulement un côté du chemin du lac René soit interdit au stationnement.

Ces deux demandes ont fait en sorte que le conseiller Poirier a demandé à monsieur le greffier s'il y avait possibilité de modifier, dans une séance subséquente, certaines clauses du règlement. Le greffier a répondu dans l'affirmative.

Plusieurs résidents ont manifesté au maire Charbonneau leur désir de voir la limite de 30 km/h respectée, mais plusieurs ont fait preuve de scepticisme à l'égard de ce règlement.

Questions du public

Les bacs de 360 litres n'ont pas trouvé beaucoup de preneurs dans la salle. Monsieur Bernard Anton, de Terrasse des Pins, dit que les bacs nous sont imposés, qu'ils ne sont pas esthétiques, qu'ils sont lourds pour les personnes (dites âgées) et qu'ils prendront beaucoup de place dans les garages.

Ce citoyen est surpris qu'aucune demande de subvention n'ait été présentée, ce qui en aurait diminué le coût pour les payeurs de taxes.

Madame Lacelle, intervient en soutenant que ces bacs sont beaucoup trop gros pour les personnes qui résident seules.

Le conseiller Bordeleau qui a travaillé sur ce projet croit que l'on pourrait regarder du côté des bacs de 240 litres.

Le conseiller Parent nous fait part d'études qui révèlent que l'utilisation des bacs augmente le recyclage de 50%.

Monsieur le maire termine en prenant exemple sur la ville de Saint-Jérôme qui utilise ces contenants.



FABRICATION ET RÉPARATION DE PROTHÈSES DENTAIRES AMOVIBLES

- Prothèse esthétiques
- Base molle
- Prothèse partielles, vitalium
- Prothèses sur implants

17 ans d'expérience
1282, des Cyprès
Domaine Laurentien, Prévost
450 565-4311



CLINIQUE DENTAIRE
Dre Isabelle Poirier
Dentisterie familiale
224-0583
2888, boul. Curé-Labelle

Une approche tout en douceur!



MASSAGE
THÉRAPEUTIQUE - ÉNERGÉTIQUE - HOLISTIQUE

Pour faire une différence

MASSOTHÉRAPEUTE
NATUROTHÉRAPEUTE
2899, BOUL. LABELLE, BUR. 102,
PRÉVOST • 450-224-7776

Paul Nadeau
Masso-aromathérapeute
Centre Nouvel Être



Physiothérapie et Ostéopathie FADI EID

Fadi Eid B.Sc. Pht. D.O.
Membre O.P.P.Q. et R.O.Q.

...Intégrité et harmonie fonctionnelle sans douleur...

908, ch. du Lac Écho à Prévost
Tél. : 224-2189 • 224-2993

75, ch. de la gare, bloc L4, Saint-Sauveur
Tél. : 227-1864



PÉPINIÈRE G. LORRAIN & FILS

COURS D'HORTICULTURE
offerts au public

- **LES OISEAUX DANS LE JARDIN D'HIVER** •
7 NOVEMBRE : de 19h à 21h
- **L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PARTIE 1)** •
5 DÉCEMBRE : de 19h à 21h

Coût: 10\$ + tx par cours / Date limite d'inscription: 3 novembre
Formatrice: **Christiane Laramée, hortultrice**
Pour information : 450-224-2000

Botanix Pépinière G. Lorrain et Fils - 2820, boul. Labelle, rte. 117, Prévost

Élection scolaire du 4 novembre

Votez pour une commissaire d'expérience et réellement impliquée!

Mère de 4 enfants dont deux qui sont au primaire à l'école Val-des-Monts, je suis impliquée depuis 20 ans dans le milieu scolaire tant au comité d'école, de parents, du financement et bien d'autres, au niveau primaire et secondaire. Dans mon cheminement, j'ai aussi été vice-présidente et présidente du conseil d'établissement de la polyvalente de St-Jérôme. Intègre et très dynamique, j'ai à cœur de défendre les intérêts des gens de Prévost. « Les gens de mon coin » en étant disponible et à leur écoute.

J'AI APPUYÉ DES PROJETS QUI ONT MARCHÉ

Depuis 4 ans, à titre de commissaire, j'ai participé et appuyé des projets comme le regroupement des niveaux « 1 à 5 » du secondaire dans le même établissement. Dès la première année cette décision a créé une augmentation du nombre de diplômés.

Mon rôle de commissaire m'a même amenée à poser des gestes concrets pour la planète en collaborant et en appuyant le projet écoles vertes, par l'installation de la géothermie dans nos écoles primaires, incluant Val-des-Monts. Directement pour le milieu, j'ai fait de nombreuses représentations pour la réfection du toit de l'école afin d'éliminer les chutes de glaçons et obtenir l'asphaltage de la cour.

JE VEUX FAIRE ENCORE AVANCER LES CHOSSES

Aussi, vous le savez aussi bien que moi, je me représente parce que j'ai bien vu qu'il y a encore et toujours des choses à faire. Il y a à poursuivre le travail pour la réussite éducative, pour l'accessibilité aux études, pour la persévérance scolaire et la diplomation. Ce sont des choses qui se réalisent à long terme et je crois que mon expérience comme parent et comme commissaire peut favoriser leur réalisation.

UNE ÉCOLE SECONDAIRE À PRÉVOST

Il y a aussi un projet que j'aimerais réactiver et qui a été abandonné il y a plusieurs années, celui d'une école secondaire à Prévost. Avec l'accroissement démographique de la ville de Prévost, il faut immédiatement se positionner. J'ai encore beaucoup d'énergie à y consacrer.

POUR LES ENFANTS D'ABORD

Je sollicite un deuxième mandat parce que j'ai à cœur non seulement l'avenir de nos enfants mais aussi leur vie de tous les jours dans nos écoles. Ce deuxième mandat, c'est pour eux que je le sollicite.

Alors n'oubliez pas la démocratie scolaire, allez voter, par anticipation le 28 octobre, de 12h à 20 h ou lors de la journée de votation, le dimanche 4 novembre de 10h à 20 h. Ce jour-là, j'aimerais pouvoir compter sur votre appui.

Merci!

Autorisée par Sylvie DoRay Daigneault, candidate



Votez SYLVIE DORAY DAIGNEAULT